RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00770
Numéro SIREN : 809 916 273
Nom ou dénomination : ABEILLES SOLIDAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2018 sous le numéro de dépôt 16726

Greffe du tribunal de commerce d'Evry : dépôt N°16726 en date du 02/11/2018

ABEILLES SOLIDAIRES

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 12 rue des Cyprès
91230 MONTGERON
809 916 273 RCS EVRY

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 02 NOV. 2018
Numéro: 16726

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
PRISE LE Vendredi 12 Octobre 2018

DECISION

L'Associée unique, constatant que les comptes de l'exercice font apparaître une perte de 755,75 €, décide d'affecter cette perte au compte report à nouveau débiteur.

Après affectation le compte report à nouveau débiteur s'élèvera à : 770,51 Euros.

Certifié conforme

La Présidente
Représentée par Mme BONABAU

①

BILAN SIMPLIFIÉ
Du 01/01/2017 Au 31/12/2017

Désignation de l'entreprise : ABEILLES SOLIDAIRES
Adresse de l'entreprise : 12 rue des Cyprès 91230 Montgeron
Numéro SIRET* : 80991627300018 Code APE : 8899B
Durée de l'exercice en nombre de mois* : 12 Durée de l'exercice précédent* : 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2017 Net 3	Exercice N-1 clos le 31/12/2016 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010		012		
		Autres* 014		016		
	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
	STOCKS Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) Clients et comptes rattachés*	068		070		
	Créances (2) Autres* (3)	072	350,12	074	350,12	197,33
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	4 990,60	086	4 990,60	5 583,40
	Charges constatées d'avance*	092	348,70	094	348,70	
	Total II	098	5 689,42	098	5 689,42	5 780,73
	Total général (I + II)	110	5 689,42	112	5 689,42	5 780,73

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N - 1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel* 120	5 000,00	5 000,00
	Écarts de réévaluation 124		
	Réserve légale 126	32,59	32,59
	Réserves réglementées* (dont réserve spéciale des plus-values à long. 129) 130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131) 132		619,24
	Report à nouveau 134	-14,76	
	Résultat de l'exercice 136	-755,75	-634,00
	Provisions réglementées 140		
	Total I 142	4 262,08	5 017,83
	Provisions pour risques et charges Total II 154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164		
	Fournisseurs et comptes rattachés* 166	1 378,44	480,00
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 48,90) 172	48,90	282,90
	Produits constatés d'avance 174		
	Total III 176	1 427,34	762,90
	Total général (I + II + III) 180	5 689,42	5 780,73

certifié conforme
la Présidente

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

Ces états ne peuvent être transmis sous cette forme à l 'administration fiscale, ils ne sont pas agréés.

(2)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIE (En liste)
Du 01/01/2017 Au 31/12/2017

Désignation de l'entreprise : ABEILLES SOLIDAIRES

A — RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31/12/2017 (1)	Exercice N-1 clos le 31/12/2016 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209	210	
	Production vendue : biens (dont export et livraison intracommunautaires 215)	214		
	Production vendue : services* (dont export et livraison intracommunautaires 217)	218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée*		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises)*		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240	
	Autres charges externes* (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobiliers.....)		242	566,75 / 400,00
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle* 243)		244	189,00 / 234,00
	Rémunérations du personnel*		250	
	Charges sociales (cf. renvol 380)		252	
	Dotations aux amortissements*		254	
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges (Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger 259)		262	
	Total des charges d'exploitation (II)		264	755,75 / 634,00
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	-755,75 / -634,00
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges financières (V)		294	
	Charges exceptionnelles (VI)		300	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	-755,75 / -634,00

B — RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit col. 2		312	314 : 755,75
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles*		322	
	Impôts et taxes non déductibles*		324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330	
Déductions	Exonérations ou abattements sur le bénéfice et exonération des entreprises nouvelles, entreprises implantées en zones franches urbaines ou en zone franche corse*			342
	Divers (dont : Invest. dans les DOM-TOM 344 ; créance due au report en arrière du déficit* 346)			350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	354 : 755,75
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. .....)		356	
	Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. ..... dont imputés sur le résultat :			360
	Amortissements réputés différés créés (col. 1) ou imputés (col. 2)		366	368
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	372 : 755,75

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Exonérations ou abattements * entreprises nouvelles ou ZFU	382		n° du centre de gestion agréé :	388
Montant de la T.V.A. collectée	374		Effectif moyen du personnel* :	376	dont apprentis	handicapés	Montant des prélèvements personnels de 399
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378		Cotisations personnelles de l'exploitant* :	380			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ABEILLES SOLIDAIRES SASU
DU 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société n'a pas eu d'activité au cours de cet exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2017 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, la loi N° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

La SASU ABEILLES SOLIDAIRES est détenue à 100% par l'Association ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Patrick DARDELLE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2017

ABEILLES SOLIDAIRES

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 5.000 Euros
Siège social : 12 Rue des Cyprès
91230 MONTGERON

R.C.S : Evry 809 916 273

4 bis, rue des Arts - 91270 VIGNEUX SUR SEINE
Tél. : 01 69 03 79 75 - Fax : 01 69 83 26 19 - Portable : 06 03 42 60 53 - E-mail : dardelle.expertise@wanadoo.fr
Inscrit au tableau de l'ordre de la région Paris Ile-de-France. Commissaire aux comptes près la Cour d'Appel de Paris
Membre d'une association agréée. Accepte le règlement par chèque. SIRET 338 938 004 00045 - NAF 6920 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2017

ABEILLES SOLIDAIRES

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 5.000 Euros
Siège social : 12 Rue des Cyprès
91230 MONTGERON

R.C.S : Evry 809 916 273

A l'associée unique l'association intermédiaire d'insertion par l'activité économique « ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE » représentée par son conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée à Associée Unique ABEILLES SOLIDAIRES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associée unique

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente, l'Association ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE, représentée par son Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente l'association « ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE » représentée par son conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

- Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Patrick DARDELLE
Commissaire aux Comptes

Vigneux sur seine, le 12 juin 2018

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



① BILAN SIMPLIFIÉ
Du 01/01/2017 Au 31/12/2017

Désignation de l'entreprise : ABEILLES SOLIDAIRES
Adresse de l'entreprise : 12 rue des Cyprès 91230 Montgeron
Numéro SIRET* : 80991627300018 Code APE : 8899B
Durée de l'exercice en nombre de mois* : 12 Durée de l'exercice précédent* : 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2017 Net 3	Exercice N-1 clos le 31/12/2016 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010		012		
		Autres* 014		016		
	Immobilisations corporelles* 028			030		
	Immobilisations financières* (1) 040			042		
	Total I (5) 044			046		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050		052		
		Marchandises * 060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes 064			066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés* 068		070		
		Autres* (3) 072	350,12	074	350,12	197,33
	Valeurs mobilières de placement 080			082		
	Disponibilités 084		4 990,60	086	4 990,60	5 583,40
	Charges constatées d'avance* 092		348,70	094	348,70	
	Total II 098		5 689,42	098	5 689,42	5 780,73
Total général (I + II) 110			5 689,42	112	5 689,42	5 780,73

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N - 1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel* 120	5 000,00	5 000,00
	Écarts de réévaluation 124		
	Réserve légale 126	32,59	32,59
	Réserves réglementées* (dont réserve spéciale des plus-values à long 129) 130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131) 132		619,24
	Report à nouveau 134	-14,76	
	Résultat de l'exercice 136	-755,75	-634,00
	Provisions réglementées 140		
	Total I 142	4 262,08	5 017,83
Provisions pour risques et charges Total II 154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164		
	Fournisseurs et comptes rattachés* 166	1 378,44	480,00
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 48,90 169) 172	48,90	282,90
	Produits constatés d'avance 174		
	Total III 176	1 427,34	762,90
Total général (I + II + III) 180		5 689,42	5 780,73

Patrick DARDELLE
Commissaire aux Comptes

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an 193		(4)	Dont dettes à plus d'un an 195	
(2)	Dont créances à plus d'un an 197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs 199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184	

Ces états ne peuvent être transmis sous cette forme à l 'administration fiscale, ils ne sont pas agréés.

(2)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIE (En liste)
Du 01/01/2017 Au 31/12/2017

Désignation de l'entreprise : ABEILLES SOLIDAIRES

				Exercice N clos le 31/12/2017 (1)	Exercice N-1 clos le 31/12/2016 (2)
A — RÉSULTAT COMPTABLE					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraison intracommunautaires 209	210		
	Production vendue : biens	dont export et livraison intracommunautaires 215	214		
	Production vendue : services*	dont export et livraison intracommunautaires 217	218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises)*		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobiliers.....)		242	566,75	400,00
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle* 243)		244	189,00	234,00
	Rémunérations du personnel*		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		
	Dotations aux amortissements*		254		
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges (Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger 259)		262		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	755,75	634,00
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	-755,75	-634,00
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelles (VI)		300		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	-755,75	-634,00
B — RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit col. 2		312		314 755,75
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles*		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330		
Déductions	Exonérations ou abattements sur le bénéfice et exonération des entreprises nouvelles, entreprises implantées en zones franches urbaines ou en zone franche corse*				342
	Divers* (dont : Invest. dans les DOM-TOM 344 ; créance due au report en arrière du déficit* 346)				350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354 755,75
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S.)		356		
	Déficits antérieurs reportables (Entreprises I.S.) ..... dont imputés sur le résultat				360
	Amortissements réputés différés créés (col. 1) ou imputés (col. 2)		386		368
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372 755,75
Primes et cotisations complémentaires facultatives 381	Exonérations ou abattements * entreprises nouvelles ou ZFU 382			n° du centre de gestion agréé :	388
Montant de la T.V.A. collectée 374	Effectif moyen du personnel* : 378 dont apprentis handicapés				Montant des prélèvements personnels de 399
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) : 378	Cotisations personnelles de l'exploitant* : 380				

Patrick BARDELLE
Commissaire aux Comptes

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ABEILLES SOLIDAIRES SASU
DU 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société n'a pas eu d'activité au cours de cet exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2017 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, la loi N° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

La SASU ABEILLES SOLIDAIRES est détenue à 100% par l'Association ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.